

Le 8 décembre 2011

DE : Linda MacCulloch
60, Rang 2 Sud
St-Narcisse, QC
G0X 2Y0

À : M. Jean-Paul Théorêt
Président
Régie de l'énergie du Québec
800 Place Victoria
Montréal, Québec
H3C 1E8

**OBJET : Demande d'autorisation pour réaliser le projet de lecture à distance
soumise par Hydro-Québec**

Bonjour M. Théoret,

Si je vous écris, c'est que je suis très inquiète. Inquiète pour ma santé et celle de mes proches mais aussi pour celle de tous les québécois depuis que j'ai appris l'installation future des nouveaux compteurs intelligents d'Hydro-Québec qui émettront des micro-ondes des milliers de fois par jour à des fréquences qui dépassent déjà des normes très au-dessus des normes ailleurs dans le monde. Il est déjà prouvé que ces micro-ondes ont des impacts réels et assez importants sur la santé de milliers de personnes à travers la planète.

Déjà, souffrant de fibromyalgie, je fais tout pour m'éloigner des champs électromagnétiques pour ne pas aggraver mon cas. Je vis à la campagne, loin des grands centres. Je dois faire du télétravail pour mon employeur car ma condition ne me permet pas d'être dans l'environnement de travail du bureau habituel à cause de la grande fatigue et l'augmentation des douleurs que cela m'occasionne. Je suis donc à la maison à travailler dans un bureau 8 heures par jour à quelques mètres de mon compteur actuel. Imaginez si je devais avoir un de ces compteurs intelligents qui me bombarde jour et nuit dans quel état je me ramasserais! Donc, la seule place où j'ai un certain contrôle sur ce qui m'entoure dans ce monde de plus en plus grandissant de technologie sans fil, c'est bien chez moi. Je n'ai même pas de cellulaire, ni de téléphone sans fil DECT, ni de four micro-ondes dans la maison pour être certaine de ne pas être en contact avec des électromagnétiques nuisibles chez nous.

Je suis aussi inquiète pour mon droit à la vie privée. Déjà qu'Hydro veut installer des appareils avec la technologie sans fil sans mon autorisation, c'est déjà une intrusion chez moi dont je trouve injustifié car je sais très bien que je suis un bon payeur et en plus les compteurs mécaniques actuels fonctionnent très bien, ont une durée de vie supérieure à 25 ans, ne comporte aucun danger pour ma santé et en plus, fais travailler des releveurs qui perdront leur travail. Les données transmises à Hydro par cette nouvelle technologie, comme toute technologie sans fil, peut être intercepté en tout temps par des gens malveillants et ces données peuvent être utilisées pour d'autres fins que celles de donner à Hydro ma consommation d'électricité.

Je suis aussi inquiète des risques de feu. Depuis l'installation de compteurs intelligents à travers l'Amérique et le monde, il y a eu déjà des explosions de plusieurs compteurs et des feux allumés qui ont mis la vie des gens et leurs biens en périls.

Je suis inquiète aussi de voir ma situation financière se détériorer car il a été démontré ici au Québec, comme ailleurs dans le monde, que depuis l'installation des nouveaux compteurs, les citoyens ont vu grimper leurs factures d'électricité de façon inexplicable et de manière exponentielle.

L'augmentation des factures d'électricité pour la classe moyenne et des plus démunis risque de mettre beaucoup de gens devant de gros problèmes financiers. On semble souvent oublier qu'Hydro est une société d'état, donc elle appartient aux Québécois qui ont payés toute leur vie pour qu'Hydro progresse et fasse des millions en profit. Nous devrions même avoir droit à des ristournes puisqu'Hydro puise dans les ressources naturelles de tous les Québécois pour faire leurs profits faramineux. Cette société d'État doit au moins le respect envers sa clientèle pour ne pas dire, leurs vrais patrons, en ne banalisant pas les préoccupations de ceux-ci fasse à cette technologie.

Je sais que normalement votre mandat concerne plus l'aspect financier du projet mais je crois que vous ne pouvez pas passer à côté des autres aspects comme les impacts de plus en plus grandissants sur la santé afin de prendre une décision éclairée. Considérant toutes les questions soulevées par la population inquiète et qu'en plus, aucune personne chez Hydro ne peut confirmer et affirmer que ces nouveaux appareils n'auront AUCUN impact sur la santé, sur la vie privée ainsi que sur la hausse des factures, je vous prie d'appliquer le PRINCIPE DE PRÉCAUTION et de ne pas accorder à Hydro le droit de poursuivre avec l'installation de cette nouvelle technologie. Vous devriez aussi demander à Hydro de retirer les compteurs déjà installés dans les régions car les gens de ces régions en souffrent déjà soit physiquement ou financièrement.

Je crois que vous avez un rôle important à jouer dans la sécurité de la population et c'est votre conscience qui doit parler en premier lorsque vous prendrez votre décision et non pas juste l'aspect financier.

Je joins à cette lettre, celle que j'ai envoyée à Hydro Québec pour leur faire part de mon refus de voir un compteur de nouvelle génération être installé chez moi. Vous pouvez vous y référer afin de connaître toutes les raisons en détails de mon refus de cette technologie. Plusieurs québécois partage de plus en plus ces mêmes préoccupations.

J'ai confiance que vous prendrez en considération toutes les préoccupations des citoyens du Québec qui auront pris le temps de vous écrire pour vous prier de ne pas accorder le droit à Hydro de continuer avec ce projet. Je vous le demande aussi au nom des québécois qui sont ignorant de ce qui se passe présentement et qui sont gardés dans l'ignorance car Hydro retient beaucoup d'information qui ferait que si les gens savaient vraiment ce que cela implique, vous recevriez des millions de lettres au lieu de quelques milliers.

J'attends impatiemment votre décision en nous souhaitant à tous que 2012 soit la fin de ce projet qui au bout n'apportera rien de bon pour les citoyens.



Linda MacCulloch
60, Rang 2 Sud
St-Narcisse, QC
G0X 2Y0

P.J.

Le 8 décembre 2011

De: Linda MacCulloch et Denise Thiffault
60, Rang 2 Sud
St-Narcisse, QC
G0X 2Y0
No de client : 299 018 708 634

À: Isabelle Courville, Présidente - Hydro-Québec Distribution
75, Boul René Lévesque ouest, Montréal, QC, H2Z 1A4

Avis de non consentement à l'installation de tout compteur 'intelligent' et à toute entrée non autorisée sur notre propriété pour toute fin autre que la relève de notre consommation d'électricité.

Madame Courville,

Nous vivons à St-Narcisse depuis 7 ans par choix et par désir de vivre une vie saine et tranquille à la campagne loin des villes dans le but de cultiver notre potager biologique et de s'éloigner du bruit et de la pollution atmosphérique et électromagnétique. Le but était de préserver le plus possible et même d'optimiser notre qualité de vie et notre santé.

C'est pourquoi nous avons aussi optés pour ne pas utiliser de technologie sans fil; cellulaire, téléphone sans fil DECT, WiFi, etc. Nous n'avons même pas de four micro-ondes afin de ne pas avoir aucune source d'ondes dans la maison. Tous les services et appareils de la maison sont câblés ou sur fils afin de ne pas affecter nos fonctions immunitaires par une exposition aux micro-ondes, aux radiofréquences et aux champs électromagnétiques. De plus, une des deux personnes de cette maison est atteinte de fibromyalgie et le fait d'être en présence de technologie sans fil augmentent les symptômes ressentit. Cette même personne travail à domicile à cause de son état à raison de 37.5 heures semaine. Son bureau de travail se situe à quelques mètres du compteur électrique.

Cette lettre n'est aucunement un refus de payer notre consommation réelle d'électricité ni d'interdire la lecture du compteur actuel et/ou future. Nous sommes des consommateurs responsables qui faisons le nécessaire pour réduire la consommation d'électricité et avons toujours bien payé nos factures. Nous désirons et demandons de conserver un compteur mécanique et nous sommes prêtes à prendre la lecture de celui-ci à tous les mois pour vous transmettre les données même s'il faut prendre une photo à date précise du compteur pour vous l'envoyer.

Depuis quelques mois, nous savons qu'Hydro Québec ont l'intention de remplacer les compteurs actuels de chaque résidence québécoise par les compteurs de nouvelle génération capables de fournir un relevé détaillé de la consommation électrique à notre lieu de résidence. S'il s'avérait que soit installé à l'adresse indiquée ci-dessus un tel dispositif, conçu notamment pour effectuer une surveillance continue de la consommation d'électricité, Hydro-Québec et toute compagnie mandatée par Hydro pour faire l'installation seront considérées comme ayant passé outre à mon refus de consentement relativement à l'installation et à l'utilisation d'un tel appareil sur notre propriété.

Un consentement éclairé est légalement requis pour l'installation de tout dispositif de surveillance et de tout appareil permettant de recueillir et de transmettre des données de nature privée et confidentielle à des tiers non divulgués ou non autorisés, et à des fins non divulguées et non autorisées. L'autorisation de partage d'informations personnelles et privées ne peut être accordée que par la ou les personnes à propos de qui de telles informations ont été recueillies. Cette autorisation est par la présente refusée relativement à la propriété indiquée ci-dessus et au nom de tous ses occupants. Un compteur 'intelligent', doté d'une capacité de transmission sans fil des données recueillies, violerait la loi et compromettrait le droit à la vie privée et à la santé des résidents de notre propriété pour les motifs suivants :

1. Il permettrait d'identifier la signature de consommation électrique propre à chaque appareil électrique et ménager de cette résidence et enregistreraient à quel moment ils fonctionnent, ce qui constitue une forme d'invasion de la vie privée.
2. Il permettrait de surveiller en permanence les activités des résidents et leur présence sur les lieux, ce qui constituerait une violation de leur droit à la sécurité.
3. Il transmettrait des signaux sans fil qui pourraient être interceptés par des tiers inconnus non autorisés. Ces signaux pourraient être utilisés pour surveiller le comportement des résidents et leur présence sur les lieux, et ils pourraient aussi être utilisés par des criminels pour faciliter leurs activités criminelles contre les occupants.
4. Des données sur le profil des habitudes journalières des occupants sont récoltées, enregistrées et conservées en permanence dans des bases de données qui peuvent être accessibles à des tierces parties non autorisées ou non invitées, par les personnes qui en sont à l'origine, à connaître et à partager ces données privées.
5. Ceux qui ont accès aux banques de données recueillies par les compteurs 'intelligents' peuvent examiner un compte-rendu permanent des activités de cette résidence, et ainsi disposer d'un relevé très détaillé portant atteinte à la vie privée de ses occupants.

6. Ces bases de données peuvent tomber entre les mains de criminels, de maîtres chanteurs, d'individus piratant les communications sans fil, ou être partagées avec des agents de police, des employés d'Hydro-Québec et d'autres tiers non identifiés qui pourraient agir contre les intérêts des citoyens faisant l'objet de cette surveillance électronique.

7. Les compteurs 'intelligents' sont, par définition, des appareils de surveillance qui violent les lois fédérales et provinciales relatives à la mise sur écoute téléphonique en enregistrant et en conservant des données sur les activités privées et personnelles et sur les comportements individuels, sans le consentement et à l'insu des personnes ainsi surveillées.

8. Il est possible, par exemple, grâce à l'analyse de certaines données recueillies par les compteurs 'intelligents', pour des tierces parties non autorisées, de connaître à distance les conditions médicales d'une personne, ses activités sexuelles, sa localisation physique dans la maison, ses habitudes de vacances et diverses autres informations personnelles sur ses habitudes de vie.

9. Hydro-Québec n'a pas dévoilé de manière adéquate les capacités d'enregistrement et de transmission de ces compteurs 'intelligents', ni la quantité de données qui seront enregistrées, conservées et partagées, durant une période de temps indéterminée, et elle n'a pas expliqué les fins auxquelles tous ces renseignements seront utilisés, ni lesquels ne le seront pas.

10. Enfin, à la lumière des nombreux rapports scientifiques faisant état des multiples effets nocifs sur la santé humaine des micro-ondes pulsées de 910 mHz émanant de vos compteurs de modèle FOCUS AXR-SD, des micro-ondes reconnues comme possiblement cancérogènes par l'Organisation mondiale de la santé, et compte tenu des mesures effectuées par un expert compétent en octobre 2011 dans ce quartier et démontrant qu'ils « pulsent des émissions de champs électriques haute fréquence entre 1440 et 2880 fois par jour » au lieu de seulement 6 fois par jour comme Hydro-Québec le prétend, et comme leur « densité de puissance émise en pointe mesurée à un mètre est en moyenne de 6712 mW/m² », ce qui dépasse de 671 % les recommandations de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, lesquelles tiennent compte des effets non-thermiques cumulatifs alors que le Code de sécurité 6 canadien ne tient compte que des effets thermiques, il est clair que les émissions de micro-ondes de vos compteurs excèdent les niveaux sécuritaires pour la santé humaine et animale, et constituent une grande source de pollution électromagnétique involontaire que vous n'êtes nullement en droit de nous imposer.

Par conséquent, je vous transmets par la présente un refus sans équivoque de tout consentement de ma part à ce qu'une installation ou une utilisation d'un compteur 'intelligent' soit effectuée sur notre propriété. Toute tentative d'y installer un tel appareil sera considérée comme une entrée non autorisée sur notre propriété, de l'écoute électronique, une surveillance illégale et une atteinte à la santé de ses occupants, et sera passible de poursuites en vertu des codes civils et criminels. Toute personne, agence gouvernementale ou organisation privée responsable de l'installation d'un ou de plusieurs compteurs 'intelligents' et/ou qui s'en servira pour surveiller et enregistrer nos activités sans avoir eu notre autorisation écrite préalable sera entièrement responsable de toute violation, intrusion, conséquence négative ou dommage causés ou rendus possibles par ces appareils, que les conséquences négatives soient reconnues ou non par la loi.

Ceci est un avis légal. Une fois sa livraison effectuée, les responsabilités légales énumérées ci-dessus ne pourront être niées ni évitées par Hydro-Québec, ainsi que par ses représentants et mandataires. Une confirmation écrite nous assurant du respect de ce refus serait fort appréciée.

Signé le 08/12/11 Linda MacGillivray Genevieve Thiffault